

M. Yukiya Amano, directeur général
Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)
Centre international de Vienne
BP 100, 1400 Vienne, Autriche

Cher Monsieur Amano.

Nous vous écrivons pour exprimer à quel point nous sommes préoccupés de voir le Canada manquer à ses engagements en vertu de la *Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs*. Le Canada n'arrive pas à gérer ses déchets radioactifs de manière responsable afin de protéger ses citoyens sans fardeau excessif pour les générations futures. Nous aimerions attirer surtout votre attention sur les éléments suivants:

- Le Canada n'a pas élaboré de politiques et de stratégies pour la gestion des déchets radioactifs, malgré les recommandations de l'AIEA (1). Une récente pétition adressée à la vérificatrice générale du Canada rappelait que le Canada n'a ni politique ni stratégie pour encadrer l'élimination des 600 000 mètres cubes de déchets radioactifs autres que le combustible irradié et les résidus miniers. Ces déchets appartiennent au Gouvernement fédéral et proviennent surtout de la production de plutonium pendant la Guerre Froide. (2)
- Le Canada ne s'est donné aucun système national de classification des déchets radioactifs en vue de leur élimination, même s'il a souvent été interrogé à ce sujet dans le cadre du processus d'examen par les pairs de l'AIEA (2). Le système de classification du Canada permet de classer des radionucléides à longue vie comme le plutonium parmi les déchets de "faible activité" et n'impose pas que ces substances soient confinées et isolées de la biosphère.

La *Commission canadienne de sûreté nucléaire* (CCSN) procède actuellement à l'évaluation environnementale de trois projets d'élimination permanente des déchets radioactifs du gouvernement fédéral qui sont en complet désaccord avec les directives de l'AIEA.

On veut notamment aménager à la surface du sol une décharge géante qui recevrait un million de mètres cubes de déchets radioactifs de «faible activité», dont d'importantes quantités d'émetteurs alpha et bêta / gamma à vie longue, près de la rivière des Outaouais à Chalk River en Ontario. Les directives de l'AIEA stipulent pourtant qu'une installation en surface ne convient pas à l'élimination des radionucléides à vie longue, car "cette localisation près de la surface rend l'installation vulnérable aux processus ou événements qui vont dégrader trop rapidement sa capacité de confinement et d'isolement." (3).

On a aussi l'intention de bétonner en place deux réacteurs nucléaires: celui de *Whiteshell-1* en bordure de la rivière Winnipeg à Pinawa au Manitoba ainsi que celui de la centrale *Nuclear Power Demonstration* en bordure de la rivière des Outaouais à Rolphton en Ontario. L'AIEA ne recommande pas cette "mise sous massif de protection" des réacteurs, sauf en cas d'urgence (4). Le gouvernement fédéral, qui est responsable de la politique sur les déchets radioactifs, n'a publié qu'un «cadre» en trois alinéas. (5) Adopté sans discussion ni consultation publique, ce «cadre» est maintenant âgé de plus de 20 ans. Il stipule que les propriétaires de déchets doivent s'acquitter de leurs responsabilités «conformément aux plans approuvés d'évacuation des déchets ». Même si le gouvernement du Canada est «propriétaire» de la grande majorité des déchets radioactifs

canadiens qui ne sont pas du combustible irradié, il n'a jamais publié de plan approuvé pour la gestion à terme de ses propres déchets.

Si le Canada avait des politiques et des plans pour les déchets radioactifs, les trois projets actuels ne feraient pas l'objet d'évaluations environnementales. Le Canada propose d'abandonner des radionucléides à vie longue en surface ou près de la surface, dans des sites retenus pour leur commodité plutôt que pour leur sécurité à long terme. Le Canada n'a jamais procédé à la sélection systématique d'un emplacement approprié aux déchets radioactifs autres que le combustible irradié, que ce soit pour une installation d'élimination en surface ou pour une installation géologique.

La CCSN aggrave ces problèmes plutôt que d'essayer de les régler. Elle a écarté les mises en garde des experts scientifiques contre les graves lacunes des trois projets à l'étape des descriptions de projet. Elle a aussi fourni des informations partielles et trompeuses à leur sujet dans son récent rapport à la Convention commune. On dit souvent que la CCSN est victime d'une «capture réglementaire». Puisqu'elle est un organisme de réglementation et non un organisme politique, ses soi-disant guides de «politiques de réglementation» ne peuvent se substituer à une politique gouvernementale. Le Canada manque d'un régime de freins et de contrepoids dans lequel plusieurs organismes et ministères participeraient à la gouvernance nucléaire.

Nous croyons que l'AIEA doit enquêter de toute urgence et faire rapport sur les politiques et les pratiques de gestion des déchets radioactifs au Canada. Nous aimerions également demander à l'AIEA d'examiner la gouvernance nucléaire du Canada en vue de formuler des recommandations pour corriger les graves lacunes actuelles.

Nous comptons beaucoup sur votre aide dans ces importants dossiers.

Cordialement,

Dr Gordon Edwards, Regroupement pour la surveillance nucléaire
Dr Ole Hendrickson et Lynn Jones, Citoyens concernés du comté et de la région de Renfrew
Johanne Echlin, Elssa Martinez, Jason Phelps, Old Fort William Cottagers' Association

Les références

(1) AIEA 2009c. Politiques et stratégies de gestion des déchets radioactifs. Agence internationale de l'énergie atomique. Guide de la série sur l'énergie nucléaire no NW-G-1.1. https://www.pub.iaea.org/MTCD/Publications/PDF/Pub1093_scr.pdf.

(2) «Politiques et stratégies de gestion des déchets radioactifs autres que le combustible», pétition numéro 411 adressée à la vérificatrice générale du Canada, 21 septembre 2017, résumé et réponse à http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/English/pet_411_e_42850.html, texte complet de la pétition à <https://tinyurl.com/AG-petition-411>

(3) AIEA 2014. Installations d'élimination des déchets radioactifs à proximité des surfaces. Sécurité spécifique

Guide n° SSG-29. Agence internationale de l'énergie atomique, Vienne.

(4) AIEA 2014. Déclassement des installations. Prescriptions générales de sécurité Partie 6. Agence internationale de l'énergie atomique, Vienne. https://www.pub.iaea.org/MTCD/Publications/PDF/P1652_F_web.pdf

(5) Ressources naturelles Canada 1996. Politique-cadre en matière de déchets radioactifs. <https://www.rncan.gc.ca/energie/uranium-nucleaire/7726>

April xx, 2018

Mr. Yukiya Amano, Director General
International Atomic Energy Agency (IAEA)
Vienna International Centre
PO Box 100, 1400 Vienna, Austria

Dear Mr. Amano

We are writing to express our deep concern about Canada's failure to meet its commitments under the *Joint Convention on the Safety of Spent Fuel Management and on the Safety of Radioactive Waste Management*. Canada is failing to manage its radioactive wastes in a responsible manner that would protect its citizens and avoid placing excessive burdens on future generations. We would like to bring to your attention the following:

- Canada has not developed policies and strategies for radioactive waste management as recommended by the IAEA (1). A recent petition to the Auditor General of Canada notes that Canada is grossly deficient in policies and strategies to guide the disposal of the federal government's 600,000 cubic meters of non-fuel, non-tailings radioactive waste, much of it a byproduct of plutonium production during the Cold War. (2)
- Canada has not developed a national classification system applicable to radioactive waste disposal despite having been asked about this several times during the IAEA peer review process (2). Canada's classification system allows long-lived radionuclides such as plutonium to be classified as "low level" and makes no mention of keeping these substances contained and isolated from the biosphere.

The Canadian Nuclear Safety Commission (CNSC) is currently conducting environmental assessments of three project proposals for permanent disposal of the federal government's own radioactive wastes that are completely out of alignment with IAEA guidance.

A giant, above-ground landfill for one million cubic meters of "low level" radioactive waste, including significant quantities of long-lived alpha and beta/gamma emitters, is proposed to be built beside the Ottawa River at Chalk River, Ontario. IAEA guidance states that near-surface disposal is not suitable for waste with long-lived radionuclides, because a "disposal facility at or near the surface makes it susceptible to processes and events that will degrade its containment and isolation capacity over much shorter periods of time" (3).

Nuclear reactor "entombment" projects are proposed for the Whiteshell-1 reactor beside the Winnipeg River in Pinawa Manitoba; and for the Nuclear Power Demonstration reactor beside the Ottawa River at Rolphton, Ontario. The IAEA does not recommend reactor entombment except in emergencies (4).

The federal government, which has responsibility for radioactive waste policy, has only ever released a "framework" composed of three bullets. (5) This "framework", developed with no

public discussion or consultation, is now more than 20 years old. It states that waste owners must meet their responsibilities “in accordance with approved waste disposal plans,” but the Government of Canada, as “owner” of the vast majority of Canada's non-fuel radioactive wastes, has never released an approved plan for long-term management of its own wastes.

If Canada had radioactive waste policies and plans, the three current proposals would not be undergoing environmental assessments. Canada is proposing to abandon long-lived radionuclides at or near the surface, at sites chosen for convenience rather than for long-term safety. Canada has never conducted a proper siting process for non-fuel radioactive wastes, either for a near-surface disposal facility or for a geological facility.

CNSC – far from intervening to address these problems – is compounding them. It dismissed warnings from scientific experts about serious flaws in the three proposals during the project description phase, and provided incomplete and misleading information about them in its recent report to the Joint Convention. CNSC is widely perceived to be subject to “regulatory capture.” As a regulatory body, not a policy-making body, its so-called “regulatory policy” guides are no substitute for government policy. Canada lacks checks and balances and involvement of multiple agencies and departments in its nuclear governance system.

We believe that an IAEA investigation and report on Canada's radioactive waste management policies and practices is urgently needed. We also would like to request that IAEA review Canada’s nuclear governance with a view to providing recommendations that would address serious current deficiencies.

We look forward very much to receiving your assistance in these very important matters.

Yours sincerely,

References

- (1) IAEA 2009c. Policies and Strategies for Radioactive Waste Management. International Atomic Energy Agency. Nuclear Energy Series Guide No. NW-G-1.1. https://wwwpub.iaea.org/MTCD/Publications/PDF/Pub1093_scr.pdf.
- (2) “Policies and strategies for managing non-fuel radioactive waste”, petition number 411 to the Auditor General of Canada, September 21, 2017, summary and response at http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/English/pet_411_e_42850.html, full text of petition at <https://tinyurl.com/AG-petition-411>
- (3) IAEA 2014. *Near Surface Disposal Facilities for Radioactive Waste*. Specific Safety Guide No. SSG-29. International Atomic Energy Agency, Vienna.
- (4) IAEA 2014. [Decommissioning of Facilities](#). General Safety Requirements Part 6. International Atomic Energy Agency, Vienna.
- (5) Natural Resources Canada 1996. Radioactive Waste Policy Framework. <https://www.nrcan.gc.ca/energy/uranium-nuclear/7725>